



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Consultez nos sites : <http://droopy2.onera/syndicats/cfdt/> et <http://cfdt.onera.free.fr/>
Et retrouvez nos communiqués : <http://cfdt-onera.agence-presse.net/>

Infos CFDT IdF - Février 2019

Primes pour le pouvoir d'achat

A l'ONERA, la CFDT a demandé le versement à tous les salariés d'une prime pour le pouvoir d'achat (prime Macron de fin d'année). Nous nous satisfaisons donc de l'annonce de la Direction prévoyant une prime de 400€ brut, sans distinction de catégorie, de hiérarchie ou même sans proratisation (temps partiels, embauches en cours d'année).

En pratique, aucune cotisation ne sera prélevée si votre salaire annuel brut de 2018 est inférieur à 53945€.

Plusieurs EPIC ont réussi à obtenir l'autorisation de verser cette prime : le LNE, l'IRSN et l'ANCV (respectivement 300€ et 500€ pour les salaires annuels bruts < 33000€), ... mais pas tous : pour l'instant, c'est non pour l'INA, l'ADEME, l'ANDRA, le BRGM, Business France, ...

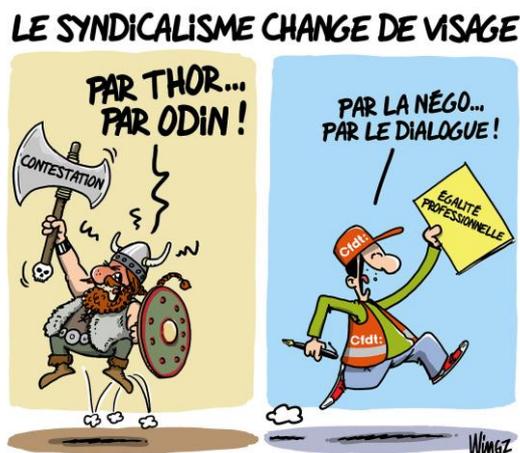
Primes d'activité

La prime d'activité, créée en 2015, **n'est pas versée automatiquement**, il faut en faire la demande.

En 2019, le plafond de revenus applicable pour bénéficier de la prime d'activité passe de 1,2 Smic à 1,5 Smic et une mère célibataire touchant 2000 euros pourra également toucher la prime d'activité. Une personne seule en activité aura droit à la prime d'activité si ses revenus sont inférieurs à 1780 € nets.

Il faut s'inscrire sur le site www.caf.fr. Comme pour une déclaration d'impôt sur Internet, il est possible de faire des simulations : <https://www.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/>

Près de 20 % des ayant droit à la prime d'activité ne le demandent pas. L'État souhaite que 100 % des personnes éligibles à la prime puissent la toucher, en diminuant au maximum les non-recours à l'aide de campagnes d'information par le biais du web, des mairies, de Pôle Emploi. Contactez- nous !



Retrouvez tous nos élus, dans tous les centres sur notre site : <http://droopy2.onera/syndicats/cfdt/>

Tous vos commentaires peuvent être adressés par mail à l'adresse : cfdt-central@onera.fr